

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 7 MAI 2009**

Présents : MM. AMBEAU, BROQUET, DEN HOLLANDER, Mmes RIEGERT, GODART, MM. FERAL, GAUFRIAU, Mme BIASON, M.GOURMELON, Mme SCHMIT, MM.DIOT, MUELLER, TALATIZI, TASSEL.

Absents, excusés et représentés :

- M.CHOPELIN, Maire a donné pouvoir à M.AMBEAU
- Mme PINEZIC a donné pouvoir à Mme SCHMIT

Absents : M.PEDA, Mme DE LAERE, M.MARCEAUX

Secrétaire de séance : Mme GODART

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTÉ à l'unanimité, l'inscription d'une question supplémentaire relative aux travaux de réfection de la clôture du Parc de la Roseraie suite aux possibilités offertes par la réserve parlementaire.

POINT 1 : COMPTE DE GESTION ANNEE 2008 - M14

Rapporteur : M. BROQUET, Adjoint au Maire

DECLARE à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 2 : COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2008 - M14

Rapporteur : M. BROQUET, Adjoint au Maire

ARRETE à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

- Recettes : 2 158 621,83 euros
- Dépenses : 1 754 316, 59 euros

Section d'Investissement :

- Recettes : 608 136,75 euros
- Dépenses : 1 030 328,89 euros

Résultat global de clôture 2008 :

- Investissement déficit : 422 192,14 euros
- Fonctionnement excédent : 404 305,24 euros

APPROUVE à l'unanimité, le Compte Administratif de la Commune - exercice 2008, soumis à son examen.

POINT 3 : COMPTE DE GESTION - ASSAINISSEMENT - ANNEE 2008 - M49

Rapporteur : M. BROQUET, Adjoint au Maire.

DECLARE à l'unanimité, que le compte de gestion du service assainissement dressé pour l'exercice 2008 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 4 : COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT - ANNE 2008 - M49

Rapporteur : M. BROQUET, Adjoint au Maire

ARRETE à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

- Recettes : 64 212,20 euros
- Dépenses : 38 639,42 euros

Section d'Investissement :

- Recettes : 24 730,36 euros
- Dépenses : 7 379,17 euros

Résultat global de clôture 2008 :

- Investissement excédent : 17 351,19 euros
- Fonctionnement excédent : 25 572,78 euros

APPROUVE à l'unanimité, le Compte Administratif du service assainissement - exercice 2008, soumis à son examen.

POINT 5 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : M. BROQUET, Adjoint au Maire

ADOpte à l'unanimité, la décision modificative n°2 dont la présentation s'établit comme suit :

1) - Dépenses Investissement, chapitre 020 / Dépenses imprévues : plus (+) la somme de 1 176,10 euros.
- Recettes Investissements : chapitre 10 / Dotation Fonds divers et réserves - compte 1068 / Excédents de fonctionnement capitalisés : plus (+) la somme de 1 176,10 euros.

2)

- au compte 758 / Produits divers de gestion courante : plus (+) la somme de 20 552 euros
- au compte 7311 / contributions directes : moins (-) la somme de 17 821 euros
- au compte 74833 / Attribution Etat Compensation au Titre de la TP : moins (-) la somme de 2632 euros
- au compte 74834 / Etat Compensation au Titre des exonérations Taxes Foncières : moins (-) la somme 744 euros
- compte 74835 / Taxe Habitation : plus (+) 645 euros

POINT 6 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Rapporteur : M. BROQUET, Adjoint au Maire

ADOpte à l'unanimité la décision modificative n°3 dont la présentation s'établit comme suit :

- au chapitre 22 / Dépenses Imprévues / compte 22 : moins (-) la somme de 80 euros
- au chapitre 65 / Autre charge de gestion courante / compte 6574 : plus (+) la somme de 80 euros

POINT 7 : FIXATION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE D'ERDF

Rapporteur : M.AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire

DECIDE à l'unanimité, de fixer le montant de la redevance à percevoir de la part d'ERDF pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transports et de distribution de l'électricité d'ERDF à 180,00 euros.

AUTORISE le Maire à émettre les titres de recettes correspondants

POINT N°8 : DECLASSEMENT DE LA PARCELLE PLACE SAINT-CHRISTOPHE DU DOMAINE PRIVE AU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : M.AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire

PRONONCE à l'unanimité, le déclassement des dites parcelles et leur intégration dans le domaine privé de la Commune.

AUTORISE, le Maire à signer tous les actes afférents à ce déclassement et à la cession des dites parcelles.

POINT 9 : FOURNITURE DE BARRIERES AU TITRE DU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES SUR CERTAINS CHEMINS RURAUX

Rapporteur : M.DEN HOLLANDER, Adjoint au Maire.

DECIDE à l'unanimité, d'acquérir des barrières et d'effectuer les travaux nécessaires à l'entrée des chemins ruraux précités pour un montant de 25 466, 00 euros HT :

- Fourniture et pose de barrières en bois et métal : 13 006, 00 euros HT
- Fourniture et pose de rochers : 1 980, 00 euros HT
- Relevés Géomètre chemin rural n°14: 2 980,00 euros HT
- Relevés Géomètre Sente du Trou de la Douce : 7 500,00 euros HT

AUTORISE, le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une demande de subvention et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

AUTORISE, le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

POINT 10 : TRAVAUX DE REFECTION DE LA CLOTURE DU PARC DE LA ROSERAIE

Rapporteur : M.AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire

DECIDE à l'unanimité, d'effectuer les travaux de réfection de la clôture du Parc de la Roseraie pour un montant de 19 808,17 euros HT.

SOLLICITE, auprès de Monsieur le Député, Yves ALBARELLO, une subvention au titre de la réserve parlementaire.

AUTORISE, le Maire à signer tous documents afférents à une demande de subvention.

AUTORISE, le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Le Conseil Municipal est informé que la commune a effectué une convention d'assistance juridique avec le Cabinet d'avocats Eric Landots Associés.
- 2) La Société FORCLUM a été retenue pour l'exploitation, la maintenance, le renouvellement et le réaménagement du réseau d'éclairage public.
- 3) Fermeture de la Route de Brou par arrêté du Maire de Brou-sur-Chantereine.
- 4) Le Conseil Municipal répond favorablement à la demande d'un habitant d'Annet-sur-Marne sollicitant une place de stationnement pour exécuter son activité d'Artisan Taxi.
- 5) Mme RIEGERT s'est portée volontaire pour être le référent de la commune auprès de la Préfecture pour tous dossiers concernant la « pandémie grippale ».
- 6) Discussion sur d'éventuelles modifications des délégués représentant la commune dans les différents syndicats.
- 7) La commune devrait percevoir un remboursement de TVA à hauteur de 150 000 euros

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 15